

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 30 septembre 2014**

Présents :

- M. Pierre ESCANDE
- M. Philippe BAUDIERE
- Mme. Eliane GERTENMAIER
- Mme. Chantal GUILLOT
- Mme. Julie COUGET
- Mme. Fanny SOLANS
- M. Olivier PHALIPPOU

La séance est ouverte sous la présidence de M. le maire à 17h30.
Mlle Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2014.

Modification à apporter sur la date du compte-rendu « 29 juillet 2014 » et non « 16 juillet 2014 » En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Création voie de desserte village Lamontélarié.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une voie de desserte en prolongeant la voie communale pour désenclaver les parcelles référencées Section AL n° 24 et n° 26 situées dans le village de Lamontélarié. Il ajoute qu'il est nécessaire de faire intervenir un géomètre expert pour délimiter le nouvel espace public. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'exception de Mlle Fanny SOLANS qui n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal décide :

- De créer une voie de desserte en prolongeant la voie communale,
- Autorise monsieur le Maire à faire appel à un géomètre expert pour délimiter le nouvel espace public.

Vote : 6 votants Abs : 0 Pour : 6 Contre : 0

III. Décision modificative budgétaire N°2 Investissement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'ancienne rampe de mise à l'eau au lieu-dit Rouquié, sur la plage communale. Les crédits au niveau du budget 2014 ne sont pas inscrits pour cette nouvelle opération.

Il propose à l'assemblée de créer le programme d'investissement n° 179 afférent à ces travaux et de prendre une décision modificative. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement

011 Charges à caractère général	
61523 – Entretien de voies et réseaux	: - 6 100 €
023 Virement à la section d'investissement	
023	: + 6 100 €

Investissement

021 Virement de la section de fonctionnement	
021	: + 6 100 €
Opération 179 « Réhabilitation Ancienne rampe mise à l'eau »	

Recette

1323 Subvention Département	: + 2 214 €
1328 Subventions Fédération de Pêche et EDF	: + 4 986 €

Dépenses

2138 – 179 Immobilisation en cours-Inst. Tech.	: + 13 300 €
--	--------------

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

IV. Coupe affouagère saison 2014/2015.

Le Conseil Municipal décide de faire exploiter par les habitants, qui font la demande régulièrement de coupe d'affouage, la parcelle forestière 3up sur une superficie de 0.4ha et la parcelle forestière 4p sur une superficie de 3.7ha situées sur le canton de Puech Vert. Monsieur le Maire propose de désigner comme garants de cette coupe :

- M. PHALLIPOU Olivier
- M. ESCANDE Henri
- M. ESCANDE Pierre

Le Conseil Municipal charge les services de l'Office National des Forêts de désigner les arbres à couper. Les frais de matérialisation des lots d'affouage sont à la charge de la commune. Les crédits correspondants sont inscrits au niveau budgétaire.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

V. Adoption règlement Affouage.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adopter un règlement d'affouage en Forêt Communale car à ce jour aucune règle écrite n'administre cette pratique.

Ce projet de règlement étant actuellement en cours d'étude, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les annexes 1 et 2 de ce règlement relatives à la sécurité et aux assurances « responsabilité civile », et ce afin de pouvoir les remettre aux affouagistes de la saison 2014/2015.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VI. Mise en vente coupe amélioration parcelle forestière « Canton du Souquet »

Dans le cadre du plan d'aménagement 2012/2031 de la forêt communale de Lamontéliarié et conformément à la charte forestière, il est proposé à l'assemblée de demander la mise en vente par les soins de l'Office National des Forêts, d'une coupe d'amélioration de la parcelle forestière 11ap pour une superficie de 2.59 Ha située au Canton du Souquet.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VII. Indemnités Comptable du Trésor.

Suite aux récentes élections municipales de mars 2014, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à décider de continuer à faire appel au receveur municipal pour fournir, d'une manière permanente auprès de la commune, l'ensemble des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, visées à l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Attendu que Madame Adeline LAFAGE a fait connaître son accord pour exercer ces missions, le Conseil décide de les lui confier et de lui octroyer en contrepartie l'indemnité de Conseil calculée au taux maximum. Il précise que, sauf délibération contraire, le taux de l'indemnité variera automatiquement chaque année en fonction de la variation des dépenses budgétaires servant de base au calcul du tarif de cette prestation. Par ailleurs, Madame Adeline LAFAGE percevra les indemnités légales pour confection des documents budgétaires.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VIII. Adhésion CAUE.

Suite aux récentes élections municipales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au Centre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, afin d'apporter à la commune de Lamontélarie conseil, information et sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage, pour toute la durée du nouveau mandat. Les dépenses relatives à cette décision seront inscrites au niveau budgétaire.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

IX. Procuration Agence postale.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir des procurations pour l'Agence postale afin que les services administratifs puissent signer les recommandés ou la livraison de colis. Dans un souci d'organisation des services administratifs, il est proposé de donner procuration au Maire, à l'ensemble des adjoints, à la secrétaire de Mairie, et en cas d'absence de ceux-ci, à Mme. ESCANDE Michèle habitant le village, pour tous les courriers recommandés ou colis pouvant être livrés au nom de la commune.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

X. Questions diverses.

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'après avoir demandé trois devis, celui de l'entreprise Garrenq qui se rapprochait le plus de l'étude du cabinet Halieutilot, a été retenu pour les travaux de la réhabilitation de la rampe de mise à l'eau de notre plage communale et que le chantier a commencé.

- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude préalable à l'élaboration d'un SCoT a été portée par le Pays Sidobre-Monts de Lacaune, qui depuis est devenu le Syndicat Mixte des Hautes Terres d'Oc. Notre Communauté de Communes a adhéré à ce syndicat. Il précise qu'il est prévu un transfert éventuel de l'Application des droits du sol (instruction des documents d'urbanisme) à celui-ci, et transmet aux Conseillers Municipaux les doutes et les interrogations des deux Conseillers Communautaires de Lamontélarie quant à la réforme Territoriale et à la représentativité au sein de ce syndicat Mixte. Les Conseillers Communautaires ne manqueront pas d'éclairer et d'informer les Conseillers Municipaux tout au long de ces débats.

- Une nouvelle demande de raccordement en eau potable a été faite en mairie. Celle-ci se rajoute à une autre sur le secteur de La Lande. Des informations vont être demandées au Conseil général du Tarn en vue de faire une éventuelle étude.
- Monsieur le maire informe l'assemblée que la salle polyvalente de Lamontéliarié a été louée à EDF, et ceci afin de fêter la fin de la première tranche des travaux du barrage de La Raviège. Les Maires et Adjointes des deux communes concernées par ce chantier ont été invités, ainsi que les entreprises extérieures qui ont contribué à ces travaux. Un article a été envoyé à La Dépêche afin de relater cette soirée et surtout informer la population que le pont route sera rouvert à la circulation le 1^{er} janvier 2015 comme prévu par EDF.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un message de remerciement envoyée à tous les membres du Conseil Municipal par la famille Cauquil du hameau de Rouquié.
- Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que le dossier préalable en vue de réalisation de l'enquête publique nous est parvenu. Une fois ce dossier validé par l'agence régionale de santé et les autres services concernés, c'est en début d'année prochaine que débutera l'enquête qui durera environ deux à trois semaines avec pour but d'obtenir l'arrêté préfectoral définitif aux environs d'avril/mai 2015.
Il informe également que l'ARS lance une nouvelle campagne de contrôles de l'eau du robinet relatif aux « Chlorures de vinyle monomère ». Des prélèvements vont être effectués au village et au hameau de Rouquié afin de vérifier s'il y a un dépassement de la limite en ce qui concerne ces chlorures issus des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC). Dans le cas où la contamination proviendrait de canalisations anciennes en PVC, nous devrions mettre en œuvre d'autres contrôles qui, s'ils se révèlent mauvais, pourraient nous mener à installer des purges sur nos circuits.
- Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'une personne désire visiter l'appartement n°1 de la mairie qui est aujourd'hui vacant.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Pierre ESCANDE